

**Depuis l'élection de Jocelerme Privert comme président provisoire de la République, le Sénat sans président. Une situation qui préoccupe le chef d'Etat provisoire qui a appelé, au Palais national, vendredi 19 février, ses anciens collègues à pourvoir à son remplacement pour faciliter l'application de l'accord du 6 février. En réaction, des sénateurs invitent M. Privert à s'entretenir avec le président de la chambre des députés ainsi que le vice-président du sénat en vue de la désignation du prochain Premier ministre.**

Pour le sénateur Nennel Cassy, président du bloc majoritaire au grand corps, Jocelerme Privert, ancien président de cette chambre étant aujourd'hui absent, le vice-président, le sénateur Ronald Larèche, le remplace automatiquement.

Selon le parlementaire, l'argument avancé par Jocelerme Privert récemment sur l'absence d'un président au sénat qui peut retarder les discussions sur le choix d'un chef de gouvernement n'est pas fondé.

Le chef d'Etat provisoire peut, poursuit-il, rentrer en consultations avec Cholser Chancy, président de la chambre des députés, et Ronald Larèche faisant office de président du sénat selon les règlements intérieurs du corps.

Reconnaissant toutefois qu'il est impératif que le sénat soit doté au plus vite d'un président, l'élu du Nord-est Jean-Baptiste Bien-aimé estime que le vide créé par l'absence de Jocelerme Privert au sénat ne peut aucunement entraver le processus de consultations devant aboutir au choix du Premier ministre de consensus.

Au grand corps aucune date n'est fixée pour la tenue d'une séance plénière au cours de laquelle les sénateurs devraient élire un président à la tête du bureau, même si déjà des noms d'Evalière Beauplan et de Youri Latortue sont cités comme des intéressés à ce poste.